

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 octobre 2022, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget Karine Goulet Renée Thiboutot Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Victor Fournier  
Steve Fontaine

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2022-273*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022**

*Résolution no 2022-274*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**2.2 Adoption du procès-verbal de la séance Spéciale du 19 septembre 2022**

*Résolution no 2022-275*

Le procès-verbal de la séance Spéciale du 19 septembre 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2022-276*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de

La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver les demandes suivantes :

Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest :	Prêt de 35 tables rondes
Colloque régional 2022 "Au sein des femmes" sur le cancer du sein :	500 \$
Recyclo-Nord : Aide financière pour améliorations locatives sur bâtiments et dans la cour de la Ressourcerie :	2 500 \$

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 5 949 358 \$ et un emprunt de 3 662 132 \$ pour la réfection des conduites sanitaires, d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée de diverses rues et avenues du périmètre urbain**

Madame Renée Thiboutot, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement d'emprunt 11-2022 décrétant une dépense de 5 949 358 \$ et un emprunt de 3 662 132 \$ pour la réfection des conduites sanitaires, d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée de diverses rues et avenues du périmètre urbain;
- dépose le projet du Règlement d'emprunt 11-2022 décrétant une dépense de 5 949 358 \$ et un emprunt de 3 662 132 \$ pour la réfection des conduites sanitaires, d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée de diverses rues et avenues du périmètre urbain.

##### **4.2 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement sur les matières résiduelles**

Monsieur Pierre Bourget, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement sur les matières résiduelles;
- dépose le projet du Règlement sur les matières résiduelles.

##### **4.3 Assurance collective - Renouvellement 2022-2023**

*Résolution no 2022-277*

ATTENDU le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achats en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Assurances) pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 sont justifiées;

ATTENDU QUE BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de La Sarre et qu'ils jugent opportun de les accepter;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la soumission de SSQ Assurances concernant l'assurance collective des employés de la Ville de La Sarre pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 au montant de 230 070,40 \$ taxes incluses, réparti 50% employeur et 50% employés.

#### **4.4 UMQ - Mutuelles SST**

*Résolution no 2022-278*

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Sarre désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité de La Sarre d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Sarre participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Sarre a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Municipalité de La Sarre confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminées par l'UMQ;

QUE la Municipalité de La Sarre s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Municipalité de La Sarre confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité de La Sarre s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité de La Sarre s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

#### **4.5 Budget révisé 2022 Office d'habitation Lac Abitibi**

*Résolution no 2022-279*

ATTENDU le budget révisé 2022 de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE la Ville de La Sarre approuve le budget révisé 2022 de l'Office d'habitation Lac Abitibi.

#### **4.6 Bail - Service de garde**

*Résolution no 2022-280*

ATTENDU le manque important de places en services de garde;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un bâtiment inutilisé dans l'attente de revoir sa vocation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le chalet Aux Quatre Vents soit offert en location pour un service de garde;

D'entériner le bail de location à intervenir avec le Service de garde;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le bail de location entre le Service de garde et la Ville de La Sarre.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 2 813 352,95 \$.

#### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2022-281*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2022, au montant de 370 136,98 \$.

#### **5.3 Autorisation de radiation**

*Résolution no 2022-282*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la trésorière, Madame Valérie Schoeneich, à radier les montants à recevoir inférieurs à 5 \$ tel que la liste déposée.

## **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2022-283*

ATTENDU QUE le Service Vie active et animation requiert du personnel occasionnel de soutien à la diffusion des arts de la scène ainsi que dans son secteur sportif comme journalier;

ATTENDU QUE ce même service requiert une chargée de projet pour l'élaboration de la programmation et la tenue des activités de la Semaine culturelle des générations;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder aux nominations du personnel suivant :

Aides de scène et techniciens : Tommy Corbeil, Mia Bédard, Laurie Labbé  
Préposée à l'accueil : Roxanne Lessard

Secteur sportif :

Journalier permanent temps plein: Coralie Bélanger;

Journaliers sur appel : Alexanne Bilodeau et Anthony Mainville

Chargée de projet pour une période de 7 semaines en soutien à l'équipe VAAM dans l'élaboration de la programmation et la tenue des activités de la Semaine culturelle des générations : Émilie Robitaille.

De procéder à la signature d'un contrat de 3 semaines du chargé de projet communications Félix Hurtubise.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Vente du lot 5 855 570**

*Résolution no 2022-284*

ATTENDU la demande de Madame Lise Fortin et Monsieur Michel Beauchemin pour l'acquisition du lot 5 855 570, situé au 9, rue Gabriel-Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser la vente du lot 5 855 570 à Madame Lise Fortin et Monsieur Michel Beauchemin, au montant de 3,00 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu et doit inclure dans l'acte notarié à intervenir, une servitude de passage en faveur de la Ville de La Sarre pour l'entretien et le maintien du fossé côté arrière du lot, soit à l'est;
- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier à signer, pour et au nom de la Ville de La

Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.2 Nouvelle enseigne pour le Parc industriel- modification de la résolution 2022-205**

*Résolution no 2022-285*

ATTENDU QUE l'enseigne à l'entrée du parc industriel est désuète et abîmée;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres par invitation, une seule soumission conforme a été reçue;

ATTENDU QU' il y a eu une inflation des matériaux, de la main-d'œuvre et que le design de l'enseigne a changé (augmentation du nombre d'emplacements pour l'affichage des commerçants) ce qui a augmenté les coûts.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

De mandater la firme Réflecteur/Enseignes + lettrage pour la conception et la livraison d'une nouvelle enseigne pour un montant de 64 006.57 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 69 000 \$ pour l'ensemble du projet financé à même le surplus.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie avec surveillance des travaux pour le renouvellement d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées**

*Résolution no 2022-286*

ATTENDU l'appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie avec surveillance des travaux pour le renouvellement d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées;

ATTENDU la réception de trois soumissions conformes;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du comité de sélection d'après le système de pondération prévu au devis;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Pointage final</u>
SNC Lavalin	257 096, 68 \$	5,50
Stantec	269 374,93 \$	5,30
HKR Construction	255 383,21 \$	5,27

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin pour un montant de 257 096,68 \$ taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **8.2 Offre de service - Plan de protection des sources d'eau potable - PEPPSEP**

*Résolution no 2022-287*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a préalablement soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), et que celle-ci a été accordée;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite conclure une entente avec la firme AKIFER au

montant de 21 500 \$ pour la réalisation d'un plan de protection des sources d'eau potable (PPS);

ATTENDU QU'avec l'aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui correspond à 85 % des dépenses maximales (35 000 \$) soit 18 275 \$, il ne resterait qu'un montant minime à prendre à même le budget d'opération en cours;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville de La Sarre approuve l'offre de service de la firme AKIFER pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable au coût de 21 500 \$ taxes en sus;

QUE Monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tout document pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### **8.3 Nettoyage réseau d'égout sanitaire et pluvial 2022**

*Résolution no 2022-288*

ATTENDU les travaux de nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial pour l'année 2022 de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage avaient été octroyés à l'entreprise Vac Nord de gré à gré pour une somme de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage se sont avérés plus complexes que prévu, ce qui a occasionné un dépassement de coûts;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser le paiement de 28 871,25 \$ taxes en sus, à même le budget d'opération, à l'entreprise Vac Nord pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial pour l'année 2022 de la Ville de La Sarre;

D'autoriser le directeur des travaux publics Monsieur Richard Michaud, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document utile et nécessaire à la présente.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Modification à la résolution 2022-217 - Changement d'éclairage aréna Nicol Auto**

*Résolution no 2022-289*

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser l'entrepreneur qui effectuera les travaux dans la résolution 2022-217;

ATTENDU QUE l'analyse de l'aide financière possible ainsi que le retour sur investissement prévu a été réalisée par l'entremise de Mario Roy Électrique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la résolution 2022-217 soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant :

D'octroyer le mandat de remplacement des lumières à l'aréna Nicol Auto de gré à gré, à Mario Roy Électrique.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

## **11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **11.1 Aide financière pour la formation des pompiers pour 2023**

*Résolution no 2022-290*

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de La Sarre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Sarre prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 5 pompiers pour le programme Désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2022-291*

La prochaine séance est prévue le 1 novembre 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière